

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le 2026-0047

S²LO

ID : 041-214102311-20260923-2026_0047-DE

Nombre des Conseillers

en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 15

L'an deux Mil Vingt Six

le : 23 septembre 2026 à 20 h 00

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VIATRE,
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la
présidence de Monsieur Jean-Louis DUPONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15/09/2026

PRÉSENTS : J.L. DUPONT, J.C. CLEMENT, J.M. CUSSAT, O. GRIBISICI, M.
LONCHAMPT, J. DUBOIS et A. CHAUVET

Mmes : C. BARATIN, T. TORRENT, et J. RACAUD.

ABSENTS : A. FRANCOIS qui donne pouvoir à M. LONCHAMPT

J. CRETINOIR qui donne pouvoir à C. BARATIN

A. MACHARD qui donne pouvoir à J.M. CUSSAT

P. BOURGEOIS qui donne pouvoir à T. TORRENT

A. MENG qui donne pouvoir à J.L. DUPONT

Secrétaire : T. TORRENT

DÉLIBÉRATION 2026-0047 – VENTE TERRAIN ZAC DU GROS CHÊNE / DIVISION PARCELLAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal présents qu'il a reçu une demande de Mr Florian RICHARD propriétaire de la parcelle située 04 Impasse du Gros Chêne (cadastrée B n° 1639) pour faire l'acquisition d'une bande de terrain situé sur le terrain jouxtant sa parcelle (terrain cadastré B n° 1634).

Il s'agit d'une bande de terrain d'environ 500 m2.

Le prix des terrains de cette zone a été fixé par délibération du 20 janvier 2021 à 12,16 €/m2 H.T. soit 14,59 €/m2 TTC.

Il est proposé que la division parcellaire soit à la charge de la commune et que le tarif du M2 reste identique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de faire réaliser la division parcellaire et d'en supporter les frais
- Fixe le tarif de vente à 12,16 €/m2 H.T. soit 14,59 €/m2 TTC, les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur
- Autorise Monsieur le Maire, ou un adjoint, à signer tous les documents afférents à cette décision.



Le Maire,

Jean-Louis DUPONT

La Secrétaire,

Thippavanti TORRENT

Pour copie conforme au registre des délibérations,
Suivent les signatures,
Affiché et transmis à la Préfecture,
Le 24 septembre 2026